

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 6 décembre 1950.

N° 3387 /Just.

ASTRIDA



1148

Objet.

Affaire Piret F.
et Ndungutse.

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le dossier P.V.N° 54. Monsieur Piret F. porte plainte contre Ndungutse Boniface pour avoir pénétré en sa demeure, en l'absence du premier.

Monsieur Piret s'est emparé ensuite du vélo de Ndungutse et exige que ce dernier vienne reprendre lui-même son bien.

L'intéressé refuse de me confier la bicyclette que j'avais l'intention de restituer à son propriétaire.

L'Officier de Police Judiciaire,

Ch. L E E S .

Monsieur le Substitut
du Procureur du Roi à
Kigali.
